

**Université du Québec à Montréal**  
**Département de science politique**  
**Session Hiver 2018**

**POL 5911-20**  
**Politique de l'environnement**  
**Vendredi 9h30-12h30**

**Professeur : Simon Langlois-Bertrand**  
**Bureau : A-3690**  
**Téléphone : 514 987-3000, poste 3248**  
**Courriel : langlois-bertrand.simon@uqam.ca**

**Heures de disponibilité : Vendredi de 12h30 à 13h00 ou sur rendez-vous**

---

## **Description du cours (annuaire de l'UQAM)**

*Examen des problèmes environnementaux selon une perspective de politiques publiques. Dimensions sociales, économiques, politiques, administratives et juridiques du développement durable. Analyse de la gouvernance environnementale au niveau local, national et international, avec une attention spéciale aux politiques canadiennes et québécoises. Configuration des acteurs de la politique environnementale (gouvernementaux, de la société civile et du secteur privé). Processus décisionnels, instruments législatifs et réglementaires, enjeux actuels.*

---

## **Objectifs**

- sensibiliser les étudiantes et les étudiants aux principaux enjeux de la politique environnementale ;
  - développer une compréhension critique des principaux concepts utilisés dans l'analyse de la politique environnementale ;
  - reconnaître les intérêts et les idées des divers acteurs qui interviennent dans le processus politique ;
  - identifier les forces et les faiblesses des instruments en matière de politique environnementale au Canada.
- 

## **Pédagogie et évaluation**

D'une part, l'enseignement est basé sur des exposés magistraux. Les lectures indiquées doivent être faites *avant* chaque cours. Elles seront reprises en partie dans le cours, mais complétées par d'autres éléments de matière. D'autre part, une partie du cours sera consacrée à une activité de simulation où chaque étudiante, chaque étudiant représentera la position d'un participant aux négociations sur le changement climatique. La participation est encouragée au long du cours et notamment dans les deux débats organisés en classe.

<b>Item</b>	<b>Date de remise</b>	<b>Poids</b>
Exposé de position #1	25 janvier	10%
Exposé de position #2	15 février	10%
Simulation	23 mars et 6 avril	25%
Aide-mémoire	6 avril	25%
Examen final	20 avril	30%
<b>Total</b>		<b>100%</b>

En plus de la description sommaire ci-dessous, des directives détaillées seront données via Moodle pour chacune de ces évaluations. Indiquez toujours sur la page de couverture votre nom, code permanent, le titre et le sigle du cours et faites parvenir.

**Exposés de position.** Pour chacun des deux exposés de position, chaque étudiant(e) devra rédiger un court essai qui présente son opinion sur deux débats. Chacun des textes devra se limiter à 700 mots.

**Simulation.** De façon simplifiée, nous simulerons en classe les négociations sur les changements climatiques qui ont eu lieu à Bonn en novembre 2017. Chaque étudiant(e) assumera le rôle d'un participant, et devra préparer et présenter la position d'un acteur (observateur ou État), habiter le personnage et participer de manière crédible et constructive, et être présent lors des deux simulations.

**Aide-mémoire.** Chaque participant(e) doit rédiger son propre aide-mémoire pour la simulation, qui devra inclure les sections suivantes : contexte, objectifs, idées et intérêts socioéconomiques défendus, lignes (*talking points*), lignes rouges (*red lines*) et réponses aux objections. L'aide-mémoire devra se limiter à 1000 mots et comprendre des références de recherche.

**Examen final.** L'examen couvrira l'ensemble de la matière du cours. Le format de l'examen sera discuté en classe au plus tard le 13 avril.

La remise des travaux pratiques doit être effectuée en ligne via Moodle, avant 23h59 le soir de la date de remise. Aucune copie papier ne sera acceptée. Aucune copie par courriel ne sera acceptée. Aucune copie rendue au bureau du département de science politique ne sera acceptée. Toute exception doit être justifiée au professeur avant la date de remise, et un arrangement différent sera fait si nécessaire. Les retards sont pénalisés à raison de 10% par jour, jusqu'à un maximum de 5 jours (50%). Le nombre de jours de retard est compté en utilisant l'heure de minuit. Les travaux pratiques remis passé 23h59 le soir du cinquième jour suivant la date de remise obtiendront automatiquement la note de 0.

## Plan de cours

Date	Thèmes	Lectures
12 janvier	Présentation du cours et introduction	Jegen (2012). L'État, l'environnement et le développement durable.  Pendant toute la session : parcourir les médias pour des nouvelles concernant la politique environnementale
19 janvier	Concepts et débats environnementaux	Audet (2017). Le discours et l'action publique en environnement (Chapitre 1 dans Chaloux)  Descola, Philippe (2015). Humain, trop humain?  Foucart, Stéphane (2016). Allons-nous entrer dans l'anthropocène?
26 janvier	L'État environnemental et les acteurs de l'État environnemental	Laurent, Éloi (2013). La démocratie, ruine de l'écologie.  Meadowcroft (2012). Greening the State.  Zaccai & Bauler (2004) : 1-8 (dans le dictionnaire du développement durable)  Carter (2015). Green Parties: 379-384
2 février	Citoyens et environnement	Reeves-Latour et Audet (2017). Le mouvement vert au Québec (Chapitre 2 dans Chaloux)  Hummel (2010). Mouvements écologistes.  Lachapelle et al. (2012). Public Attitudes toward Climate Science and Climate Policy.  Optionnel : Dufour et al. (2015). « Faire la politique soi-même » : Le cas des mobilisations contre le gaz de schiste au Québec.
9 février	L'État environnemental et ses instruments	Tremblay-Racicot et Mercier (2017). Les instruments de politique publique (Chapitre 5 dans Chaloux)  Chaloux (2017). Réguler le climat : le marché du carbone québécois (Chapitre 10 dans Chaloux).  Harrison (2012). A Tale of Two Taxes.
16 février	Politique et environnement au Canada	Mayrand et Rioux Collin (2017). Le partage des compétences en environnement au Canada (Chapitre 4 dans Chaloux).  Côté et Lalonde (2017). L'institutionnalisation de la gestion publique de l'environnement au Québec (Chapitre 6 dans Chaloux).  Marquis, Séguin et Gauthier (2015). Le Saint-Laurent, artère pétrolière ? 1-67

		Optionnel : Gauthier et Simard (2017). Le BAPE et l'institutionnalisation de la participation publique (Chapitre 7 dans Chaloux)
23 février	L'économie verte	PNUE (2011). Vers une économie verte : pour un développement durable et une éradication de la pauvreté SWITCH (2013). Pour une économie verte au Québec Séguin (2017). Transition énergétique : le Québec se donne-t-il les moyens de ses ambitions? (Chapitre 12) dans Chaloux)
2 mars	Semaine de lecture	
9 mars	Environnement, ressources naturelles et conflits	PNUE (2009). <i>Du conflit à la consolidation de la paix. Le rôle des ressources naturelles et de l'environnement.</i>
16 mars	La gouvernance internationale de l'environnement	Damian et al. (2015). Les grandes orientations de l'accord climatique de Paris. GIEC (2014). Changements climatiques : rapport de synthèse : 1-40. Mathy (2015). Pour la création d'une fenêtre de financement pauvreté-adaptation-atténuation dans le Fonds Vert Climat. Optionnel : Guay et Scanu (2017). Le développement durable et les changements climatiques : des enjeux urbains (Chapitre 13 dans Chaloux).
23 mars	Simulation I : 23 <sup>e</sup> Conférence des Parties sur les changements climatiques – les organisations inter-gouvernementales et non-gouvernementales	
30 mars	Congé	
6 avril	Simulation II : 23 <sup>e</sup> Conférence des Parties sur les changements climatiques – les États	
13 avril	Conclusion	
20 avril	Examen final en classe	

---

### Lectures obligatoires

Disponible à la COOP-UQAM : Annie Chaloux (dir.). 2017. *L'action publique environnementale au Québec : Entre local et mondial*. Les Presses de l'Université de Montréal.

Tous les autres textes obligatoires ainsi que des ressources complémentaires sont accessibles via Moodle ([www.moodle.uqam.ca](http://www.moodle.uqam.ca)).

## ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

## POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

### Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

### Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :  
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement  
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348  
calacs @uqam.ca  
[www.trevepourelles.org](http://www.trevepourelles.org)

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) :

514-987-3185  
Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

## LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

## PLAGIAT

### *Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique*

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca)

## ENTENTE D'ÉVALUATION

### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

### 6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.